

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **29**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

**OBJET** : CONVENTION PARTICIPATION RESEAU  
GEOTREK - SCHEMA DE RANDONNEE PEDESTRE

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON  
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL  
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG  
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL, N.CRUCQ (Fourques)  
P.MAURY (Thuir)  
B.COUSOLLE (Trouillas)

**Madame Maya LESNE** est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION DE PARTICIPATION AU RESEAU GEOTREK – SCHEMA INTERCOMMUNAL DE RANDONNEES PEDESTRES**

- VU** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'Espace »
- VU** le recueil de l'intérêt communautaire définissant le champ de compétence « Schéma Intercommunal de Randonnée pédestre »,

Le Président **EXPOSE** à l'Assemblée qu'afin de soutenir le développement de l'offre de randonnée de façon structurée et qualitative sur le Département, le Conseil départemental propose aux collectivités compétentes en matière d'itinéraires de randonnée et valorisation touristique, d'accéder au logiciel GEOTREK développé par le Parc national des Ecrins.

L'adhésion à cet outil permet de constituer le réseau Geotrek Pyrénées Orientales, composé de l'ensemble de ses partenaires, dont l'objectif est de développer un outil partagé, créer une base de données « Randonnée et APN » commune à tous les gestionnaires, et coordonner les actions entre eux.

Il **INFORME** qu'il a été proposé à la Communauté de Communes des Aspres d'intégrer ce réseau et de conventionner avec le Conseil Départemental des PO sur la base d'une charte technique dont les modalités sont définies dans le projet de convention ci annexé.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son Vice-Président à signer la convention définitive à intervenir avec le CD66.

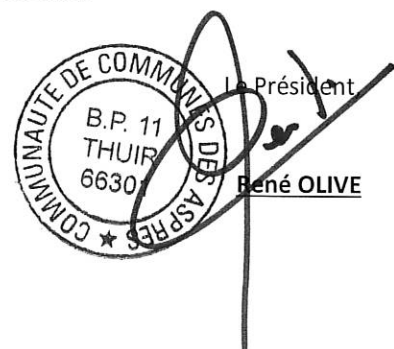
Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DECIDE** d'intégrer le réseau GEOTREK Pyrénées-Orientales pour la mise en réseau des itinéraires de randonnées pédestres définis dans le recueil d'intérêt communautaire,

**APPROUVE** le projet de convention avec le CD66

**AUTORISE** le Président à signer la convention définitive de participation au réseau GEOTREK à intervenir avec le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Président  
**Bené OLIVE**